



Conseil d'établissement Procès-verbal

De la séance ordinaire du 11 mai 2021.

Durée	No	Sujet	Objet
	1-	Ouverture de la séance à 18h50.	
Résolution #CÉ 20/21-27	2-	Secrétariat et présences a) Présences et quorum Sont présents(es) : Rébecca Allard, parent Josiane Arsenault-Dubé, parent Julie Châteauneuf, enseignante Lyse Côté, membre de la communauté Lydia Desmarteau, parent David Gagnon, parent Johanne Le Blanc, directrice Émilie Lupien-Durocher, enseignante Sonia Polisenno, technicienne du service de garde Guylaine Thivierge, parent Janie Tremblay-Pitre, enseignante Nadia Turcotte, parent Absence : Joey Melançon, enseignante	Constat

Durée	No	Sujet	Objet				
Résolution #CÉ 20/21-28	3-	<p>Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Il est proposé, par monsieur David Gagnon, et il est résolu:</p> <p>QUE l'ordre du jour, tel que modifié, soit adopté :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la séance 2. Secrétariat et présences 3. Adoption de l'ordre du jour 4. Parole au public 5. Mot de la présidente 6. Mot de la direction 7. Approbation du procès-verbal du 16 mars 2021 <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">POINTS DE DÉCISIONS :</th> <th style="width: 50%;">POINTS D'INFORMATION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ol style="list-style-type: none"> 8. SDG dîneur modifié 9. SDG heures d'ouverture 10. Code de vie 2021-2022 11. Projet éducatif 12. Sondage CÉ </td> <td> <ol style="list-style-type: none"> 13. Organisation scolaire 14. Activités de fin d'année </td> </tr> </tbody> </table> <ol style="list-style-type: none"> 15. Parole à la responsable du service de garde 16. Parole au représentant du comité de parents 17. Parole aux membres 18. Parole à la présidente 19. Parole à la direction 20. Parole au public 21. Levée de la séance <p>Adopté à l'unanimité.</p>	POINTS DE DÉCISIONS :	POINTS D'INFORMATION	<ol style="list-style-type: none"> 8. SDG dîneur modifié 9. SDG heures d'ouverture 10. Code de vie 2021-2022 11. Projet éducatif 12. Sondage CÉ 	<ol style="list-style-type: none"> 13. Organisation scolaire 14. Activités de fin d'année 	Adoption
POINTS DE DÉCISIONS :	POINTS D'INFORMATION						
<ol style="list-style-type: none"> 8. SDG dîneur modifié 9. SDG heures d'ouverture 10. Code de vie 2021-2022 11. Projet éducatif 12. Sondage CÉ 	<ol style="list-style-type: none"> 13. Organisation scolaire 14. Activités de fin d'année 						
	4-	<p>Parole au public</p> <p>Rien à ajouter.</p>					
	5-	<p>Mot de la présidente</p> <p>Madame Josiane Arsenault-Dubé remercie les membres de leur présence et leur souhaite la bienvenue pour l'avant-dernière séance du CÉ pour l'année en cours.</p>					
	6-	<p>Mot de la direction</p> <p>Madame Johanne Le Blanc souhaite la bienvenue aux membres. Elle en profite pour souligner le fait qu'il s'agit de la dernière année de madame Josiane Arsenault-Dubé en tant que présidente du CÉ, son enfant achevant son parcours à l'école de l'Amitié.</p>					

Durée	No	Sujet	Objet
Résolution #CÉ 20/21-29	7-	<p>Approbation du procès-verbal du 16 mars 2021</p> <p>L'adoption du procès-verbal est proposée par madame Émilie Lupien-Durocher.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p> <p>Madame Josiane Arsenault-Dubé mentionne au passage que, tel que convenu, le document concernant les critères de sélection d'une direction d'établissement a bel et bien été acheminé à la direction générale du Centre de service scolaire des Patriotes.</p>	Adoption
Résolution #CÉ 20/21-30	8-	<p>SDG dîneur bonifié</p> <p>Madame Johanne Le Blanc informe les membres que la situation est similaire à celle présentée en juin 2019. En effet, devant la pénurie de personnel à laquelle fait face le service des dîneurs, il est impossible d'assurer le personnel nécessaire à l'offre du service bonifié. Le sondage aux parents doit être reconduit aux 2 ans, afin que ceux-ci se prononcent sur leur préférence quant au service offert aux dîneurs : service bonifié (1/25 pour 374\$ annuellement) ou service de base (1/34 pour 317\$ annuellement). Toutefois, devant l'infaisabilité d'assurer un service bonifié, le conseil d'établissement statue que, pour l'an prochain, le service de base aux dîneurs sera maintenu, sans avoir sondé les parents au préalable. Par ailleurs, les parents soucieux que leur enfant intègre un groupe où le ratio est plus petit ont la possibilité d'inscrire leur enfant au service de garde à l'heure du dîner. Finalement, il est à noter que, dans le cas où il y aurait une recrudescence du personnel disponible à travailler au service des dîneurs, il sera possible de revenir à l'option du service bonifié.</p>	Adoption
Résolution #CÉ 20/21-31	9-	<p>SDG heures d'ouverture</p> <p>Madame Sonia Poliseño informe les membres qu'il est pertinent de se questionner afin de revoir les heures d'ouverture actuelles du SDG. En effet, il serait pertinent de revoir les heures d'ouverture à la baisse. Considérant que le SDG est davantage sollicité le matin, il serait approprié d'assurer un service de 6h45 à 17h45, plutôt que de maintenir les heures de service actuelles de 6h45 à 18h.</p> <p>Il est proposé par madame Julie Châteauneuf et il est résolu que la proposition de madame Sonia Poliseño de diminuer les heures d'ouverture du SDG soit approuvé, tel que proposé.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	Adoption

Durée	No	Sujet	Objet
<p>Résolution #CÉ 20/21-32</p>	<p>10-</p>	<p>Code de vie 2021-2022</p> <p>Comme chaque année, les membres du CÉ doivent donner leur approbation en ce qui concerne le code de vie qui sera en vigueur lors de la prochaine année scolaire. Madame Johanne Le Blanc explique aux membres que l'école conservera le même document relatif aux règles de vie que celui retenu pour l'année scolaire 2020-2021.</p> <p>Madame Le Blanc avise les membres que, pour une première année, la gestion des cellulaires s'est avérée particulièrement problématique. Des élèves se sont d'ailleurs vu confisquer leur cellulaire et les parents de ces élèves ont été interpellés à ce sujet. Il est aussi à noter que le policier communautaire a récemment fait une intervention de groupe dans les classes afin d'informer les élèves qu'il était strictement interdit de publier des photos des élèves ou du personnel de l'école. Suite à des questionnements par rapport à la possession d'appareils électroniques à l'intérieur des murs de l'école, madame Le Blanc affirme que le code de vie en fait mention selon le libellé suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>5.1. Tout appareil électronique est défendu (ex. : ipod, téléphone cellulaire, appareil photo, mp3, DS...) à moins d'une autorisation spéciale. À défaut de quoi, il pourra être confisqué.</i> <p>Des membres de l'assemblée émettent leurs réticences quant à la permission, bien que très occasionnelle, accordée lors d'activités spéciales pour les élèves d'apporter un cellulaire à l'école.</p> <p>D'autres points de vue émergent aussi afin de faire valoir le fait qu'il peut aussi s'agir d'outils technologiques pertinents lorsque bien utilisés.</p> <p>Tous s'entendent sur le fait qu'il est nécessaire et indispensable de mettre l'accent sur la prévention et l'éducation quant à l'utilisation des cellulaires, des réseaux sociaux et de tout ce qui en découle.</p> <p>Madame le Blanc informe les membres qu'elle fera mention des discussions de la présente séance en lien avec les cellulaires et autres appareils électroniques lors de la prochaine assemblée générale de l'équipe-école. Elle annonce aux membres qu'elle fera davantage preuve de sévérité quant à l'article 5.1. du code de vie l'an prochain.</p> <p>Madame Nadia Turcotte mentionne qu'il serait pertinent de faire un rappel lors de la parution du prochain info-parent.</p> <p>Il est proposé par madame Lydia Desmarteau que le code de vie de l'école de l'Amitié pour l'année 2021-2022 soit approuvé, tel que présenté.</p> <p>Approuvé à l'unanimité.</p>	<p>Approbation</p>

Durée	No	Sujet	Objet
	11-	<p>Projet éducatif</p> <p>Madame Johanne Le Blanc informe les membres que ce point sera reporté à la prochaine séance.</p>	
Résolution #CÉ 20/21-33	12-	<p>Sondage du CÉ</p> <p>Madame Johanne Le Blanc rappelle aux membres que le projet éducatif comporte un volet sondage. Madame Josiane Arsenault-Dubé a soulevé le point qu'il serait intéressant et judicieux de sonder les élèves quant à leur sentiment de sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, considérant le contexte actuel provoqué par la situation de pandémie. Par ailleurs, par le passé, les parents avaient été sondés à propos de leur propre sentiment de sécurité. Dans un premier temps, le sondage serait destiné aux élèves du 2^{ième} et du 3^{ième} cycle. Il est intéressant de mentionner que la municipalité de Saint-Jean-Baptiste a manifesté un vif intérêt à poursuivre dans cette lancée, afin d'être à l'affût du sentiment de sécurité qui habite ses jeunes citoyens.</p> <p>Madame Lyse Côté questionne la direction sur la façon de procéder pour sonder cette jeune clientèle. Madame Le Blanc explique qu'un isolement sera installé à la bibliothèque, dans le but d'instaurer un climat de confidentialité. Les jeunes seront appelés à remplir le sondage individuellement, en présence d'un adulte. Advenant le cas où un élève éprouverait des difficultés à effectuer lui-même la lecture des questions du sondage, un adulte pourrait en assurer la lecture.</p> <p>Madame Josiane Arsenault-Dubé a construit le sondage, que les membres ont pu consulter avant la présente séance. Madame Nadia Turcotte a aussi contribué à l'élaboration du sondage. Il s'agit d'un outil fort intéressant qui pourra être utilisé à bon escient en vue de cibler les problématiques vécues par les élèves et, par conséquent, ajuster les interventions souhaitables.</p> <p>Les membres du CÉ et le personnel de l'école prendra connaissance des résultats du sondage lorsque ceux-ci seront comptabilisés.</p> <p>Tous les membres se prononcent en faveur du sondage.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	Adoption
	13-	<p>Organisation scolaire</p> <p>Madame Le Blanc rappelle aux membres qu'un budget de base (budget de fonctionnement) et un plan d'effectif de base (enseignants, direction, psychologie, etc.) sont octroyés à chaque école. Par la suite,</p>	Information

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>le comité EHDAA est consulté afin pour retenir un scénario de services, selon les mesures octroyées par le ministère; mesures qui peuvent varier d'une année à l'autre. Les mesures ministérielles prévues pour l'an prochain n'ont toujours pas été annoncées.</p> <p>Madame Le Blanc présente les groupes prévus pour l'année scolaire 2021-2022 :</p> <p>Préscolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 classe de maternelle 4 ans ➤ 2 classe de maternelle 5 ans <p>1^{er} cycle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 classe de 1^{ère} année ➤ 1 classe de 2^{ième} année ➤ 1 classe multi <p>2^{ième} cycle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 classes multi (classe double) ➤ 1 classe de 4^{ième} année <p>3^{ième} cycle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 classe de 5^{ième} année ➤ 1 classe de 6^{ième} année ➤ 1 classe multi <p>Enfin, la direction rappelle aux membres que, pour l'an prochain, c'est le cours de musique qui figurera à l'horaire. Elle en profite pour mentionner qu'il s'agit de la dernière année prévue pour l'alternance musique/art dramatique. Le CÉ devra donc se pencher sur le sujet l'an prochain. Madame Le Blanc avise les membres que, comme pour l'an passé, madame Viviane Fournier-Gamache réitère son offre de prendre le cours de musique en charge, tout en occupant son poste de titulaire de classe (temps partagé).</p>	
<p>Résolution #CÉ 20/21-34</p>	<p>14-</p>	<p>Activité de fin d'année</p> <p>Madame Johanne Le Blanc informe l'assemblée des festivités prévues pour cette fin d'année "covidienne".</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 18 juin : activité récompense <i>On roule dans la cour</i> en bulle-classe +diner récompense 	<p>Approbation</p>

Durée	No	Sujet	Objet
		<p>✓ 21 juin : spectacle-animation d'un trompettiste professionnel <i>Fred solo</i>. La formule bulle-classe sera encore de mise.</p> <p>✓ 23 juin : mini-golf et mini-basket, kermesse...en bulle-classe!</p> <p>La direction mentionne qu'elle a besoin de l'approbation du CÉ pour l'activité du 21 juin, compte tenu que la tenue de cette activité nécessite un changement d'horaire des cours.</p> <p>Il est proposé par madame Josiane Arsenault-Dubé et est résolu d'accéder à cette demande.</p> <p>Approuvé à l'unanimité.</p> <p>Madame Julie Châteauneuf informe les membres que la date du 22 juin a été retenue pour une activités spéciales pour les finissants et leurs parents, en bulle classe. Cette soirée aura lieu de 17h à 21h30.</p>	
	15-	<p>Bons coups ou coups de cœur à l'école de l'amitié</p> <p>Madame Johanne Le Blanc remercie chaleureusement la Pépinière Auclair pour les généreux dons à l'école de l'Amitié, initiative applaudit par tous. De plus, madame Le Blanc souligne une fois de plus le travail et l'implication de l'équipe-école qui, malgré l'année demandante que l'on connaît, a toujours le souffle de prévoir l'an prochain avec cœur.</p> <p>Madame Sonia Polisenno en profite pour souligner l'excellent travail de l'équipe du SDG et du service aux diners. Tous réussissent à garder la bonne humeur, malgré cette année éprouvante. Monsieur Stéphane Donais et sa stagiaire Laurie ont donné beaucoup de temps, ce qui fait que les membres de l'équipe se sont sentis épaulés. Madame Polisenno remercie la direction pour les attentions en cette Semaine du personnel de l'école de l'Amitié, instaurée par madame Le Blanc elle-même. Cette semaine spéciale a eu l'effet d'une "tappe dans le dos" pour tous.</p> <p>Madame Lydia Desmarteau tient à féliciter le personnel de l'école pour leur excellent travail. Le don de la Pépinière Auclair a été fait de bon cœur.</p> <p>Madame Lyse Côté souligne le climat de sérénité qui règne dans l'école malgré le contexte et en attribut le mérite à l'équipe extraordinaire qui y travaille.</p>	

Durée	No	Sujet	Objet
	16-	<p>Parole à la responsable du service de garde</p> <p>Madame Sonia Polisenno informe les membres du portrait des utilisateurs prévu pour la prochaine année scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dineurs réguliers : 106 • SDG : 124 	
	17-	<p>Parole au représentant du comité de parents</p> <p>Monsieur David Gagnon avise les membres des changements au conseil d'administration et les informe des sujets abordés dernièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Service des dineurs ▪ Organisation des services éducatifs EHDAA ▪ Plan triennal sur les immeubles 	
	18-	<p>Parole aux membres</p> <p>Rien à ajouter.</p>	
	19-	<p>Parole à la présidente</p> <p>Madame Josiane Arsenault-Dubé souligne l'implication de M. David Gagnon dans le comité de parents depuis les trois dernières années. Au nom de l'assemblée, elle le remercie pour le travail réalisé.</p>	Information
	20-	<p>Parole à la direction</p> <p>Madame Johanne le Blanc énonce à nouveau son appréciation des rencontres du CÉ et rappelle la tenue du dernier CÉ de l'année scolaire 2020-2021.</p>	
	21-	<p>Parole au public</p> <p>Rien à ajouter.</p>	
Résolution #CÉ 20/21-35	22-	<p>Levée de la séance</p> <p>Il est proposé par madame Émilie Lupien-Durocher et il est résolu : Que la séance soit levée à 20h27. Adopté à l'unanimité.</p>	Adoption

Josiane Arsenault-Dubé
Présidente

Johanne Le Blanc
Directrice

Guyline Thivierge
Secrétaire